AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-3-76159743

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24 Commission paritaire de presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25

BULLETIN TECHNIQUE N° 86 — 3 MARS 1976

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA

COLZA

Dans de nombreuses régions productrices de colza, des sorties importantes de charançon de la tige ont eu lieu au cours des journées chaudes et ensoleillées des 28 et 29 Février.

Le seuil de 20 captures par jour et par cuvette a été dépassé dans les postes de piégeage suivants : Azy (18) - Bourges (18) - Ennordres (18) - Henrichemont (18) - Ivoy le Pré (18) - Rians (18) - Sainte Solange (18) - Savigny en Septaine (18) - Saint Denis de Palin (18) - Saint Michel de Volangis (18) - Avail (36) - Buzançais (36) - Francillon (36) - Issoudun (36) - Levroux (36) - Luçay le Libre (36) - Montlévicq (36) - Pouligny Saint Martin (36) - Charentilly (37) - Montlouis (37) - Faverelles (45).

La plupart des cultures de colza ont maintenant atteint le stade de sensibilité au charançon de la tige. Conformément aux indications données dans nos deux derniers bulletins, le traitement contre le charançon de la tige a été effectué dans de nombreuses cultures. S'il n'a pas été exécuté, il est urgent de le faire dans toutes les cultures où le seuil de 20 captures par jour et par cuvette a été atteint.

MELIGETHES

Depuis notre dernier bulletin, les nouveaux postes de piégeage qui ont capturé des méligèthes sont les suivants : Bourges (18) - Henrichemont (18) - Ivoy le Pré (18) - Lunery (18) - Rians (18) - Saint Denis de Palin (18) - Sainte Solange (18) - Flacey (28) - Guainville (28) - La Saucelle (28) - Chanceaux sur Choisille (37) - Mettray (37) - Avail (36) - Levroux (36) - Luçay le Libre (36) - Pouligny Saint Pierre (36) - Velles (36) - Faverelles (45) - Trainou (45). Les captures deviennent assez importantes dans certains postes de piégeage.

Les colzas sont sensibles aux attaques des méligèthes dès l'apparition des boutons floraux. Les dégâts sont d'autant plus importants que les boutons floraux sont petits, serrés et encore demi-cachés par les feuilles terminales. A ce stade très sensible, un traitement s'impose dès que l'on dénombre en moyenne un méligèthe par inflorescence.

Les matières actives homologuées pour la lutte contre les méligèthes sont les suivantes :

	Pulvérisation	Poudrage
ENDOSULFAN	250 g/ha	300 g/ha
LINDANE	200 g/ha	275 g/ha
MALATHION	700 g/ha	900 g/ha
METHIDATHION	250 g/ha	
PARATHIONS	200 g/ha	275 g/ha
PHOSALONE	1 000 g/ha	
TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANES	2 250 g/ha	3 000 g/ha

Les essais du CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains) montrent qu'il est préférable d'utiliser avant floraison le Lindane, les Oléoparathions et le Méthidathion.

P./..

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

CAMPAGNOLS DES CHAMPS TOUTES CULTURES

Des observations et des sondages ont été réalisés par le Service de la Protection des Végétaux au cours du mois de Janvier sur les populations des campagnols des champs.

Une certaine activité de ces rongeurs a été constatée dans divers secteurs ; elle est en augmentation sensible dans le sud de la circonscription phytosanitaire "CENTRE" et plus particulièrement dans le sud du département du Cher. Bien que de grandes différences d'une parcelle à l'autre aient été observées, il convient de noter que les animaux piégés étaient le plus souvent jeunes ce qui peut faire craindre une pullulation au printemps dans quelques parcelles.

Il convient de rappeler que les prairies, les luzernières et les céréales sont parmi les cultures les plus attaquées par les campagnols des champs.

Actuellement il n'est pas envisagé de rendre la lutte obligatoire par arrêté préfectoral, mais il est conseillé aux agriculteurs de prendre les dispositions nécessaires pour intervenir sans tarder si la présence des rongeurs est constatée dans leurs cultures. En effet, l'époque la plus favorable pour obtenir le maximum d'efficacité se situe soit au printemps soit à l'automne.

Produits susceptibles d'être utilisés :

Deux catégories d'appâts peuvent être utilisées :
- des appâts prêts à l'emploi à base de Crimidine,
- des appâts à base de Chlorophacinone que l'on peut se procurer prêts à l'emploi ou bien qui peuvent être préparés avec du blé et un concentrat huileux ; les appâts contiennent 0,0075 % de matière active; avec 3 litres d'un concentrat huileux à 0,25 % on peut préparer 100 kg d'appâts.

Les appâts à base de Crimidine doivent être obligatoirement déposés dans les trous fréquentés par les rongeurs ou sous de petits abris tels que tuiles demi-rondes renversées, plaques de paille pressée solidement fixées au sol, drains, de façon à les mettre hors d'atteinte des animaux domestiques, des oiseaux et du gibier.

Les appâts à base de Chlorophacinone peuvent être déposés en ligne, au moyen d'un semoir, leur épandage à la volée est inefficace et doit donc être vivement déconseillé ainsi que l'épandage par paquets.

Réalisation de la lutte :

L'application des appâts doit être adaptée à l'importance de l'infestation.

a) Infestation localisée : il est important de traiter dès l'apparition des foyers ("ronds") qui sont souvent l'annonce d'une multiplication rapide des rongeurs.

On peut alors adopter deux techniques selon le type d'appât qui aura été choisi:
- soit employer des sachets de 25 g d'appât (modèle breveté) que l'on dispose dans les secteurs particulièrement infestés ; ces sachets imperméables permettent la conservation du grain en cas de consommation retardée ou échelonnée ;
- soit placer les appâts dans les trous des rongeurs ou mettre en place des abri-pièges constitués comme il a été indiqué précédemment et espacés de 10 à 25 m selon la densité des trous de campagnols ; on considère qu'il faut 250 à 300 g d'appât par abri-piège.

b) Infestation plus étendue ou généralisée : on peut alors utiliser deux méthodes d'épandage mécanique :
- le semoir à rayons, porté ou tiré par le tracteur. L'appareil est préparé et réglé spécialement pour cet usage ; 2 tubes de descente voisins sont seuls mis en service puis jumelés à leur base après enlèvement des socs d'enterrage, leur extrémité est dirigée près du sol dans l'axe du passage d'une roue du tracteur ou éventuellement du semoir. Les campagnols, lors de leur déplacement, utilisent de préférence la trace laissée par la roue et découvrent aisément les appâts qui sont alors plus facilement consommés. Cette technique permet également aux agriculteurs de mieux apprécier l'efficacité de la lutte.

Les lignes de distribution des appâts sont équidistantes de 5 mètres et on épand de 15 à 20 kg d'appâts à l'hectare soit 7,5 g à 10 g au mètre linéaire.
- le semoir à graine monogerme : on monte deux de ces semoirs à un écartement de 5 m sur une barre porteuse fixée derrière le tracteur. La quantité d'appâts épandue est la même que dans le cas précédent.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles
G. RIBAULT - B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"
G. BENAS